



L'an deux mille vingt-trois et le cinq octobre à 18 h00,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire.

A l'ouverture de la séance, l'effectif est le suivant :

Présents : Mmes CATTIN, CAUSSIDERY, PUECH, RATIE, VERNIERES, VINDRINET.
MM BIOLA, CANALS, CASSAN, GOHIER, SANCHEZ.
Absents - Excusés : MM BONAFOUS, CORON, ARGENTIERI
Procurations : Mme MARTIN-ABBAL à M. CASSAN, Mme SCHERRER à M. CANALS

Elus en exercice : 17
Présents : 11 **Secrétaire de séance : Vincent CANALS**
Absents : 3
Procurations : 2 **Date de convocation : 29/09/2023**
Votants : 13

- Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 et constate que le quorum est atteint.
- Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour, approuvé à l'unanimité.
- Monsieur CANALS est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

FINANCES

1 – 2023-076 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de réaliser une décision modificative pour répartir les crédits d'investissements entre les opérations sans augmenter l'enveloppe globale des crédits inscrits en 2023 au titre de cette section.

Investissement	
Dépenses	
231 – Immobilisations corporelles en cours Op 348 – Travaux à l'Eglise	- 550,80 €
231 – Immobilisations corporelles en cours OP 380 – Requalification centre historique	- 70 000,00 €
231 – Immobilisations corporelles en cours OP 394 – Requalification rue du Puits Neuf rue de Belleville	+ 80 457,60 €
231 – Immobilisations corporelles en cours OP 403 – Travaux de bâtiments publics	- 10 457,60 €
2188 – Autres Hors opération	+ 550,80 €
Total	0 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal, approuve la présente délibération, à hauteur de :

13 VOTE

2 – 2023-077 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande d'aide financière de Mme ANGOT qui sollicite la commune afin d'obtenir une aide financière de 200 € pour financer l'écriture de son prochain livre qui retrace les années d'après-guerre du village.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal, approuve la présente délibération, à hauteur de :

13 VOTE

RESSOURCES HUMAINES

1 - 2023- ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est engagée depuis plusieurs années dans un processus d'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle, au travers du service civique. Cette engagement volontaire permet aux jeunes d'exercer leur citoyenneté ainsi que l'acquisition de compétences.

Monsieur le Maire expose que le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Monsieur le Maire propose donc le recrutement d'un volontaire en service civique et précise que ce contrat donnera lieu à une indemnité partagée entre l'Etat et la Commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal, approuve la présente délibération, à hauteur de :

13 VOTE

2 – 2023-079 – CREATION DE DEUX EMPLOIS – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ volontaire de l'agent chargé de l'agence postale communale, de la communication et des associations de la commune.

Il convient de procéder à son remplacement par le recrutement de 2 agents à temps non-complet.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois communaux et créer à compter du 2 novembre 2023, un poste d'adjoint administratif de cat C, à temps non-complet à raison de 20h/ hebdomadaires pour la Mairie et un poste d'adjoint administratif de cat C, à temps non-complet à raison de 15h / hebdomadaires à compter du 24 octobre 2023 pour l'APC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal, approuve la présente délibération, à hauteur de :

13 VOTE

URBANISME

1 – 2023-080 – DECLASSEMENT DE LA PARCELLE AU DROIT DES PARCELLES AN 115 A 117 – RUE DES REMPARTS



Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le plan de bornage établi par le géomètre expert GASQUEZ en vue du déclassement, d'une parcelle du domaine public, dans le domaine privé communal située rue des Remparts pour une surface totale de 33 m². Il rappelle également que cette parcelle juxtapose les parcelles de la Galerie d'Art et qu'elle sera liée au futur projet d'aménagement engagée par la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal, approuve la présente délibération, à hauteur de :

13 VOTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.
Le 5 octobre 2023

Le Maire,
Alain BIOLA



Le secrétaire de séance,
Vincent CANALS

